GROUP

4

HERBICIDE

BASE

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE COMMERCIAL SOLUTION



WARNING

POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE:

2,4-D (present as dimethylamine salt)....564 g a.e. /L

REGISTRATION NO. 5931 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

NET CONTENTS: 1L - 1000 L

FRONT

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE COMMERCIAL SOLUTION



WARNING

POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE:

2,4-D (present as dimethylamine salt)....564 g a.e./L

REGISTRATION NO. 5931 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario N0L 1G5 1-800-328-4678

NET CONTENTS: 1L - 1000 L

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Causes skin and eye irritation. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Do not inhale fumes. Avoid breathing spray mist.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at: www.croplife.ca.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT:

HANDLING THE CONCENTRATE (MIXING AND LOADING): Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and protective eye wear (face shield or safety glasses). Rinse gloves before removal. Coveralls should also be worn when open pouring from containers.

HANDLING THE DILUTE SPRAY SOLUTION (DURING APPLICATION OR REPAIRING OR CLEANING EQUIPMENT): Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes. Rinse gloves before removal. Gloves are not required during application when applicator is in an enclosed tractor or in an enclosed airplane cockpit.

Mixers/loaders/applicators using mechanically pressurized handguns must wear a respirator if they will be handling more than 5 kg a.e. per day (sufficient to treat approximately $8.9 \, \text{L/day}$ at the rate of $0.562 \, \text{kg a.e/L}$).

When handling more than 265 kg a.e. per day (470 L), workers must also use a closed system.

OPERATOR USE PRECAUTIONS:

- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing, remove immediately, then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate.
- After using this product, remove clothing and launder separately and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.

ENVIRONMENTAL HAZARDS

Toxic to small mammals, birds, aquatic organisms and non-target terrestrial plants. TOXIC to broadleaf terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product may harm other broadleaf plants in the vicinity of the treatment area. If applying this product using a mechanically-pressurized handgun do not directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens.

Do not spray exposed roots of trees and ornamentals.

LEACHING: The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g., sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

RUN-OFF: To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g., soils that are compacted, fine textured or low in organic matter and clay).

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a strip of untreated vegetation between the treated area and the edge of the water body. To prevent runoff, avoid spraying on driveways, sidewalks or other hard surfaces. Do not irrigate within 24 hours after application.

USE PRECAUTIONS:

Avoid spray drift to any desirable vegetation NOT listed on this label as damage may occur. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and other water sources. Do not spray during periods of high winds when spray is likely to drift. Coarse sprays are less likely to drift. Do not spray during periods of high temperatures when crops may be under stress as damage to the crop may occur.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible.

Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product may cause severe irritation to the eyes. Overexposure to 2, 4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.

STORAGE: Store container tightly closed and away from seeds, feeds, fertilizer, plants and foodstuffs. Protect from freezing. Product exposed to subfreezing temperatures should be warmed to 5°C and mixed thoroughly before using. Insecticides and fungicides should be segregated from herbicides so as to prevent the possibility of cross-contamination. SHAKE WELL BEFORE USING.

DISPOSAL:

- 1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
- 2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
- 3. Make the empty container unsuitable for further use.
- 4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
- 5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

REFILLABLE CONTAINER

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse container for any other purpose.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

DATAPAK

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE COMMERCIAL SOLUTION



WARNING

POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE:

2,4-D (present as dimethylamine salt)....564 g a.e./L

REGISTRATION NO. 5931 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario N0L 1G5 1-800-328-4678

NET CONTENTS: 1L - 1000 L

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Causes skin and eye irritation. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Do not inhale fumes. Avoid breathing spray mist.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at: www.croplife.ca.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT:

HANDLING THE CONCENTRATE (MIXING AND LOADING): Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and protective eye wear (face shield or safety glasses). Rinse gloves before removal. Coveralls should also be worn when open pouring from containers.

HANDLING THE DILUTE SPRAY SOLUTION (DURING APPLICATION OR REPAIRING OR CLEANING EQUIPMENT): Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes. Rinse gloves before removal. Gloves are not required during application when applicator is in an enclosed tractor or in an enclosed airplane cockpit.

Mixers/loaders/applicators using mechanically pressurized handguns must wear a respirator if they will be handling more than 5 kg a.e. per day (sufficient to treat approximately 8.9 L/day at the rate of 0.562 kg a.e/L).

When handling more than 265 kg a.e. per day (470 L), workers must also use a closed system.

OPERATOR USE PRECAUTIONS:

- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing, remove immediately, then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate.
- After using this product, remove clothing and launder separately and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.

ENVIRONMENTAL HAZARDS

Toxic to small mammals, birds, aquatic organisms and non-target terrestrial plants. TOXIC to broadleaf terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product may harm other broadleaf plants in the vicinity of the treatment area. If applying this product using a mechanically-pressurized handguns, do not directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens.

Do not spray exposed roots of trees and ornamentals.

LEACHING: The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g., sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

RUN-OFF: To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g., soils that are compacted, fine textured or low in organic matter and clay).

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a strip of untreated vegetation between the treated area and the edge of the water body. To prevent runoff, avoid spraying on driveways, sidewalks or other hard surfaces. Do not irrigate within 24 hours after application.

DIRECTIONS FOR USE

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

• Where possible, rotate the use of 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE or other Group 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.

- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Loveland Products Canada Inc. at 1-800-328-4678.

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands, estuaries or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation/drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT apply to the exposed roots of trees and ornamentals.

Mixers/loaders/applicators using mechanically pressurized handguns must wear a respirator if they will be handling more than 5 kg a.e. per day (sufficient to treat approximately $8.9 \, \text{L/day}$ at the rate of $0.562 \, \text{kg}$ a.e/L).

Field sprayer application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length MUST NOT exceed 65% of the wing- or rotorspan.

A. CROP USE

GROUND APPLICATION: Apply 50-200 L of spray solution per hectare depending on the type of application equipment used. Use sufficient water for even distribution. Spray at low pressures (200-275 kPa) when the weeds are actively growing.

AERIAL APPLICATION: (including fixed and rotary wing aircraft). Apply a minimum of 30 L of spray solution per hectare depending on the type of application system being used.

MIXING: Shake this product well before using. Half fill the spray tank with clean water. Add the required amount of product and agitate thoroughly. Fill tank with clean water and agitate well before use. NOTE: If spray solution has been left standing, agitate thoroughly before use.

TRANSFER SYSTEMS FOR CONTAINERS LARGER THAN 20 L: Use a transfer system that avoids open pouring when transferring the liquid concentrate from such containers into the spray tank.

USE PRECAUTIONS FOR AERIAL APPLICATION:

(to cereal crops, grass crops, pasture, rangeland, stubble and non-cropland) Use where aerial use is appropriate, suitable and safe.

Exercise special care:

- · Use sufficient water for even distribution.
- Avoid direct applications to any body of water. Do not contaminate water through spray drift or by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- Apply a minimum of 30L of spray solution per hectare.
- Use boom pressure of 235 kPa or less. Avoid placing nozzles where spray will enter wing tip vortices.
- Do not apply this product directly to, or otherwise permit it to come into direct contact with desirable crops or other desirable broadleaf plants or non-target species and do not permit spray mists to drift onto them.
- Coarse sprays are less likely to drift, use only nozzles or nozzle configuration which minimize the production of fine spray drops. Do not angle nozzles forward into the airstream and do not increase spray volume by increasing nozzle pressure. When spraying, avoid combination of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist) which are more likely to drift. A spray thickening agent or drift retardant may be used with this product to aid in reducing spray drift.
- Do not use human flaggers.
- Avoid spray drift: Apply only when there is little or no hazard from spray drift. Small quantities of the spray, which may not be visible, may seriously injure susceptible crops and damage sensitive non-target habitat. A method must be used to

detect air movement, lapse conditions, or temperature inversions (stable air) such as the use of balloons or a continuous smoke column at or near the spray site or a smoke generator on the spray equipment. If the smoke develops into layers or indicates a potential for hazardous spray drift, do not spray.

- BUFFER ZONES: Appropriate buffer zones should be established between treatment areas and aquatic systems, and treatment areas and significant wildlife habitat.
- Do not spray in winds exceeding 8 km per hour.
- Do not spray in dead calm near sensitive plants. A "cloud" of suspended droplets may drift onto sensitive plants when the wind comes up. Spray only when the wind is blowing away from a sensitive crop, shelter-belt or garden.

USE PRECAUTIONS:

Avoid spray drift to any desirable vegetation NOT listed on this label as damage may occur. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and other water sources. Do not spray during periods of high winds when spray is likely to drift. Coarse sprays are less likely to drift. Do not spray during periods of high temperatures when crops may be under stress as damage to the crop may occur.

SPRAYER:

Clean all spray equipment thoroughly before use. Select nozzle tips to apply the recommended volume per hectare. Higher water volumes will reduce the risk of crop injury. Calibrate the sprayer and adjust the boom height to ensure uniform coverage. Nozzles must be in good condition and spraying the same volume. Flat fan nozzle tips are recommended.

CLEANING OF SPRAYER:

Thoroughly clean the herbicide sprayer before applying any other chemical on crops which may be damaged (see USE PRECAUTIONS). Wash the outside of the sprayer and drain the tank completely. Remove and clean filters, screens and nozzle tips separately. Fill the sprayer tank with water. With the agitator running flush out the lines and boom, then drain. Fill the sprayer with clean water and use ALL CLEAR LIQUID TANK CLEANER or for each 100 L add 1 L household ammonia. Operate the pump and agitator for 15 minutes. If possible, let the solution remain in the tank and hoses overnight; recirculating and drain each time. DO NOT contaminate irrigation or drinking water when cleaning the sprayer.

TIMING:

For best results spray when WEEDS ARE YOUNG AND ACTIVELY GROWING. Apply in good growing conditions. Application must be made before the crop canopy shields the weeds.

SPOT TREATMENT:

For spot treatment of weeds such as thistles with knapsack, mix 230 mL of product in 10 L of water. Wet all foliage thoroughly.

SELECTIVE WEED CONTROL IN SMALL GRAINS:

Weeds differ in their susceptibility to 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE, and not all types can be controlled satisfactorily in crops. The amount of 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE to use will depend upon the susceptibility and whether the crops will tolerate this amount.

WHEAT, BARLEY, RYE (not underseeded with legumes):

Crop may be sprayed from the 4-leaf to the early flag leaf (shot blade) stage. Do not apply after the flag leaf stage. Treatment at the 4-leaf stage usually combines maximum crop tolerance with maximum weed susceptibility. The recommended rate is 0.6 to 0.95 L/ha. Higher rates may be needed to control certain weed species. Possible crop injury from these higher rates is usually offset by increased yield of the cleaner crop. If applying by ground, use 50 or more L/ha of water. Spraying with higher volumes of water (100-150 L/ha of water) may reduce the risk of crop injury.

DO NOT apply more than one application per year.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

FALL RYE, WINTER WHEAT:

Treat in the spring between full tillering and just before the flag leaf stage. DO NOT APPLY DURING AND AFTER THE FLAG LEAF STAGE. DO NOT apply in the fall. The recommended rate is 0.6 to 0.95 L/ha. Higher rates may be needed to control certain weed species. Possible crop injury from these higher rates is usually offset by the increased yield of the cleaner crop. If applying by ground use 50 or more L/ha of water. Spraying with higher volumes of water (100-150 L/ha) may reduce the risk of crop injury. DO NOT apply more than one application per year.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

FIELD CORN:

Apply as an overall spray before the corn is 15 cm tall (leaf extended) and/or before the 6-leaf stage. DAMAGE TO THE CORN MAY OCCUR IF AN OVERALL SPRAY IS APPLIED BEYOND THIS STAGE.

The recommended rate for an overall spray is 0.46 to 0.92 L/ha. Do not exceed this rate for an overall spray. For later applications (corn 15-75 cm leaf extended) a shielded spray or directed spray with drop pipes is necessary.

Keep spray off the corn foliage. DO NOT apply within 2 weeks of silking and tasselling. Use 100 or more L/ha of water. In case of very dry conditions, delay spray until one week following rain. Avoid cultivation for 2 weeks following spraying. DO NOT add oil or surfactant.

DO NOT apply more than one application per year.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest as forage within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

GRASS CROPS - FOR FORAGE AND SEED PRODUCTION:

1. Seedling Stage - Stand Establishment:

May be used on seedling grasses from the 3-leaf to just before the shot-blade stage of development. Spray thoroughly using 0.49 to 0.95 L/ha of product in 100 to 200 L water.

2. Established Grasses:

May be used in the spring up to the shot-blade stage of the grass or in the fall after harvest to control annual and biennial broad-leaved weeds. On seed crops do not exceed 0.95 L/ha of product. On established stands of forage grasses grown for hay or pasture, spray thoroughly using 0.585 to 1.95 L/ha of product in 100 to 300 L water.

Late germinating weeds such as red bartsias may be controlled at 0.95 L/ha of product after the first hay crop has been removed.

Do not use during flower development or pollination or seed yields will be reduced DO NOT apply more than two applications per year.

PRE-HARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

FORAGE SORGHUM, FORAGE MILLET:

Apply post emergent to the weeds and crop when the crop is at the 4-6 leaf stage, before closure of the canopy. Ground or air application.

SUSCEPTIBLE WEEDS: Small seedlings, good growing conditions: 500 mL/ha. Weeds in bud, dry conditions, very heavy infestations: 1.0 L/ha.

LESS SUSCEPTIBLE WEEDS: Small seedlings, good growing conditions: 1.2 L/ha. DO NOT apply more than one application per year.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest as forage within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

ESTABLISHED PASTURES AND RANGELAND (without legumes):

Apply at the time of rapid growth (usually May, June and/or September). Spray thoroughly using 1.5 to 4 L/ha of 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE in 100 to 300 L of water. (Use the

higher rate for perennial weeds; a second treatment may be required for spot spraying). Apply only after pasture has been grazed or cut and weed growth has resumed.

There is a possibility that plants poisonous to livestock will appear more palatable and could be grazed more readily after a 2,4-D treatment (eg: tansy ragwort, water hemlock, poison hemlock, death camas). Suitable precautions should be taken when such plants are present. Livestock should not be allowed to graze the treated area until poisonous plants have been removed, are dead or have resumed a normal growth habit. Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time. DO NOT apply more than two applications per year.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

ASPARAGUS (Eastern Canada only):

Apply early in the season immediately after a thorough cutting or disking. The recommended rate is 1.7 to 2.25 L/ha. If emerging spears are contacted directly by spray drift they may become distorted ie: twisted. Spears emerging afterwards will be normal.

2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE may also be applied 3 weeks after a post-harvest disking with a directed spray to avoid the fern. Apply 1.7 to 2.25 L/ha in 50 to 200 L of water by ground application.

CRANBERRY: Apply as an over the top wipe on application to actively growing weeds (June - July). Apply at a rate of one part 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE to 2.6 parts water (27.5% solution). Injury will result if the crop is contacted. Apply one application per year and observe a pre-harvest interval of 50 days. Weeds Controlled: All labeled weeds as well as Hardhack, St. Johns Wort, Alder and Purple Aster.

STRAWBERRIES (Eastern Canada only):

Apply 2 to 4 weeks AFTER PLANTING, but before the runners root in June. Use 0.95 L/ha in 100 to 200 L of water by ground application. A low pressure nozzle and coarse spray are recommended to reduce drift. Renovation Treatment: Apply 1.7 L/ha in 100 to 200 L of water after harvest but before mowing. Delay mowing for a few days after application. DO NOT apply between mid-August and fall dormancy because of possible damage to flower bud formation. Veestar is more sensitive than Redcoat. This treatment may cause temporary distortion of leaves.

DO NOT apply more than one application per year.

RASPBERRIES (Eastern Canada only):

Apply at any time EXCEPT DURING BLOOM. Avoid spraying new shoots. Apply 0.92 L/ha in 100 to 200 L of water by ground application. Higher rates may be used for spot treatments.

DO NOT apply more than two applications per year.

BEARING FRUIT TREES: Apple, Peach, Pear, Plum, Apricot, Sweet and Sour Cherry.

Treatment Stage: Apply in the early spring after weed emergence, but in compliance with pre-harvest interval of 80 days or post-harvest to actively growing broadleaf weeds.

DO NOT APPLY BY AIR

Weeds Controlled: Plantains, Dandelion, Curled Dock, Mustards, Redroot Pigweed, Prostate Pigweed, Russian Pigweed, Common Ragweed, Shepherd's Purse, Lamb's-Quarters, Stinkweed, Cocklebur, Prickly Lettuce, Narrow-Leaved Hawk's Beard (fall rosette or spring at 1-2 Leaf Stage), Russian Thistle, seedling Sow Thistle and seedling Canada Thistle.

Rate of Application: 1.67 L/ha

Pre-harvest Interval: Do not apply to weeds within 80 days of harvest of fruit crop.

Precaution: Do not apply when usable fruit is on the orchard floor.

Re-entry Interval: Do not allow people (other than applicators) or pets into treatment area

during application. Do not enter treated area until spray has thoroughly dried.

CHRISTMAS TREES (Balsam Fir and Fraser Fir):

Apply 0.83L/ha 2,4-D Amine 600 HERBICIDE plus 1L/ha GLYPHOS, tank mixed in 100 L of water, using a directed and shielded jet below the branches to trees that are 1.2 meters or higher. The herbicide should not touch the branches. Apply once per year in June.

Preharvest Interval of one year.

When using a tank mixture, consult the labels of the tank mix partners and use the largest (most restrictive) buffer zone recommended for any of the products.

TANK MIX: When applied as a tank-mix combination, read and observe all label directions, including rates, restrictions, and grazing limitations for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

B. NON CROP USES (eg., roadsides, rights-of-way for transportation, rights-of-way for utility lines, in airports, in wastelands, in industrial parks)

Do not apply more than twice per year. This does not include spot treatments.

GROUND APPLICATION: Apply 50-300 L of spray solution per hectare depending on the type of application system being used. Use sufficient water to ensure uniform coverage.

AERIAL APPLICATION (STUBBLE LAND AND UNCROPPED LAND ONLY): (including fixed and rotary wing aircraft). Apply a minimum of 30L of spray solution per hectare. Use boom pressures of 235 kPa or less. Avoid placing nozzles where spray will enter wing tip vortices. (See use precautions for Aerial Application)

STUBBLE LAND, ROADSIDES, UNCROPPED LAND:

DO NOT APPLY BY AIR TO ROADSIDES.

Apply at the time of rapid growth (usually May, June and/or September). Spray thoroughly using 1.5 to 2.75 L/ha of product in 100 L or more of water if applying by ground. (Use the higher rate for perennial weeds and susceptible woody growth, a second treatment may be required). Cultivating grain stubble and spraying after regrowth may aid in control. DO NOT apply on freshly seeded grasses and pastures until established.

There is a possibility that plants poisonous to livestock will appear more palatable and could be grazed more readily after 2,4-D treatment (eg: tansy ragwort, water hemlock, poison hemlock, death camas).

Suitable precautions should be taken when such plants are present. Livestock should not be allowed to graze the treated area until poisonous plants have been removed, are dead or have resumed a normal growth habit. Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time.

PREHARVEST INTERVALS:

- Do not permit lactating dairy animals to graze treated fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

WOODY GROWTH (non-grazing):

Apply at time of rapid growth (usually May, June and/or September). Prepare a spray solution by mixing 3 to 7.9 L of product in 1000-3000 L of water if applying by ground. Use the lower rate for species that are more susceptible such as chokecherry, western snowberry and willow. Depending on the density of the brush, 1000 to 3000 L of spray solution may be required per hectare. Spray brush species up to 3 metres tall after foliage is well developed. Applications soon after leaves are fully open usually give the best results. Apply sufficient spray volume to thoroughly wet all plant parts to the ground line. Brush or trees above 3 m tall should be cut close to the ground and sprayed when the regrowth is over 0.6 m tall. With good growing conditions and adequate soil moisture, sprays may be applied up to 2 to 3 weeks before normal frost time.

AIRCRAFT APPLICATIONS ON WOODY GROWTH: On susceptible species prepare a spray solution by mixing 3 to 7.9 L of product in 55-165 L of water. Apply as a foliar spray in 55 to 165 L of spray solution per hectare. Use the lower rate for species that are very susceptible such as chokecherry, western snowberry and willow. Spray after the foliage is well developed. With good growing conditions and adequate soil moisture, sprays may be applied up to 2 to 3 weeks before normal frost time. Use special care during aircraft application as risk of drift is greater. Do NOT spray in winds exceeding 8 km/h. Use caution when spraying near sensitive, desirable vegetation as contact with spray drift will cause damage. DO NOT contaminate any body of water.

LAWNS, PARKS, GOLF COURSES:

This product is designed to target treatment of weedy areas of lawns. This product may injure desirable ornamentals and vegetables.

DO NOT apply by air. Apply by ground only. Apply at time of rapid growth (usually May, June and/or September) before grasses are in the flag leaf (shot blade) stage. Apply 2.7 L/ha of 2, 4-D AMINE 600 HERBICIDE in 100 to 200 L of water/ha. If weed populations do not warrant a broadcast application (e.g., entire lawn), consider spot treatments that target only weedy areas.

DO NOT USE ON BENTGRASS OR NEWLY SEEDED LAWNS. Avoid mowing for several days before and after treatment. Do not spray within 24 hours of rainfall or during hot, dry periods. Use caution when spraying near sensitive, desirable vegetation as contact with spray drift will cause damage.

MAXIMUM APPLICATION FREQUENCY TO TURF: For good turf/lawn management, normally two applications per year per treated site are adequate. This does not include spot treatments.

DO NOT apply more than two broadcast applications per year. This does not include spot treatments.

RE-ENTRY INTERVAL:

Do not allow people (other than applicator) or pets on treatment area during application. Do not enter treated areas until spray has thoroughly dried. Do not enter treated area within 12 hours after application.

WEEDS CONTROLLED:

This product is only effective when applied to the leaves of actively growing weeds. This product will not prevent new weeds—apply only when weeds are present. If weed populations do not warrant a broadcast application (e.g., entire lawn), consider spot treatments that target only weedy areas. Do not exceed the application rates given for each specific crop in the Directions for Use section.

SUSCEPTIBLE easy-to-control weeds in the seedling stage (2 to 4 leaf) and growing rapidly. Use 0.6 to 0.95 L/ha. Use the higher rate for larger weeds, dry or cold weather, or heavy infestations. Bluebur, burdock (before the 4-leaf stage), cocklebur, common plantain, daisy fleabane, false flax, false ragweed, flixweed, goat's beard, kochia, lamb's-quarters (including triazine resistant types), mustards (except dog and tansy), prickly lettuce, ragweeds (common and giant - including triazine resistant types), redroot pigweed (including triazine resistant types), Russian pigweed, Russian thistle, shepherd's purse, stinging nettle, stinkweed, sweet clover, thyme-leaved spurge, wild radish, wild (prairie) sunflower.

LESS SUSCEPTIBLE harder-to-control weeds in the seedling stage (2 to 4 leaf) and growing rapidly. Use 1 to 1.5 L/ha. Use the higher rate for larger weeds, dry or cold weather, or heavy infestations. Weeds listed under susceptible plus annual sow thistle, blue lettuce, biennial wormwood, common chickweed, common purslane, curled dock (before the 4-leaf stage), dandelion in lawns, dog and tansy mustard, oak-leaved goosefoot, groundsel, gumweed, hairy galinsoga, hawkweed, heal-all, hedge bindweed, knotweed (before the 4-leaf stage), leafy spurge, lady's thumb, peppergrass, pineappleweed, prostrate pigweed, purslane, Russian

knapweed, sheep sorrel, smartweed, tumble pigweed, velvet leaf, volunteer canola, wild buckwheat, yellow rocket (before the 4-leaf stage).

TOP GROWTH CONTROL ONLY: Use 1 to 1.5 L/ha. Biennial wormwood, blue lettuce, bull thistle, burdock, buttercup, Canada thistle, field bindweed, field dandelion, gum weed, hedge bindweed, hoary cress, leafy spurge, mouse-eared chickweed, perennial sowthistle, Russian knapweed, tartary buckwheat, teasel, volunteer sunflower, wild buckwheat, yellow rocket. Only rates greater than 1.5 L/ha will suppress top growth of hemp nettle and horsetail.

NOTE TO USER: READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT

HIGHBUSH BLUEBERRIES

FOR SPECIAL USE APPLICATIONS: (HIGHBUSH BLUEBERRIES). The DIRECTIONS FOR USE for this product described on the label were developed by persons other than LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. and accepted for registration by Health Canada under the User Requested Minor Use Label Expansion program. LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. itself makes no representation or warranty with respect to performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) claims for this product when used on the crop listed on this label. Accordingly, the

Buyer and User assume all liability arising, and agree to hold Interprovincial Cooperative Limited harmless from any claims based on efficacy and/or phytotoxicity in connection with the uses described on this label.

DIRECTIONS FOR USE

Highbush Blueberries

Ground application only (DO NOT APPLY BY AIR). Use as a directed spray (between the rows of blueberries) only. Do not overspray. Do not apply more than once per season.

Rate of application: 1.7 L/ha.

Directed spray between rows of the crops in 60 to 240 L/ha of water in early spring after weeds have emerged and are actively growing.

Pre-harvest interval is 30 days.

ALWAYS REFER TO THE PRODUCT LABEL FOR FURTHER INFORMATION ON PESTS CONTROLLED, APPLICATION DIRECTIONS, AND OTHER USE PRECAUTIONS.

BUFFER ZONES TO PROTECT SENSITIVE AQUATIC AND TERRESTRIAL HABITAT:

Use of the following spray methods or equipment. DO NOT require a buffer zone: mechanically pressurized handgun or backpack sprayer and spot treatment.

Seasonal water bodies require buffer zones if there is water in them during application. Water bodies which do not fill on an annual basis need not be buffered.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies that minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g. coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the tables below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), and estuarine/marine habitats.

			Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:					
Method of Application	Стор			Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		Terrestrial Habitat
				Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	Tablat
Field Sprayer	Golf courses, turf			1	0	1	0	1
	Field crops (cereal grains, corn, grain and forage sorghum, asparagus, strawberries, raspberries and highbush blueberries.)			1) 0	1	0	1
	Grasslands, fallow land and crop stubble, pastures, rangelands, noncropland (including rights-of-way** and brush control)			1	0	1	0	2
	Forestry	Forestry (site preparation)			0	1	0	NR
Aerial	grains, corn, grain and forage sorghum,		Fixed wing	_1	0	1	0	45
			Rotary wing	1/	0	1	0	40
	Grasslands, fallowland and crop stubble, pastures, and rangelands		Fixed wing	h	0	1	0	60
			Rotary wing	/ <u> </u>	0	1	0	50
	Non- cropland including rights-of way**and brush control	2.24 kg a.e. /ha	Fixed wing		0	1	0	150**
			Rotary wing		0	1	0	80**
		4.48 kg a.e. /ha Fixed wing Rotary wing	wing	2	0	2	0	225**
			_	1	0	1	0	100*

^{*} For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where

- individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.
- ** For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required.

NR - buffer zones not required.

When a tank mixture is used, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible.

Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product may cause severe irritation to the eyes. Overexposure to 2, 4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.

STORAGE: Store container tightly closed and away from seeds, feeds, fertilizer, plants and foodstuffs. Protect from freezing. Product exposed to subfreezing temperatures should be warmed to 5°C and mixed thoroughly before using. Insecticides and fungicides should be segregated from herbicides so as to prevent the possibility of cross-contamination. SHAKE WELL BEFORE USING.

DISPOSAL:

- 1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
- 2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
- 3. Make the empty container unsuitable for further use.
- 4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
- 5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

REFILLABLE CONTAINER

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse container for any other purpose.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16

DATE OF ISSUE: 01/21/19

2,4-D AMINE 600 SUPERSEDES: 10/25/16

FOR CHEMICAL EMERGENCY, SPILL, LEAK, FIRE, EXPOSURE OR ACCIDENT, CALL DAY OR NIGHT 1-800-561-8273 or CHEMTREC – DAY OR NIGHT 1 800-424-9300

1. IDENTIFICATION OF THE MATERIAL AND SUPPLIER

1.1 PRODUCT IDENTIFIER:

TRADE NAME: 2,4-D AMINE 600
1.2 RECOMMENDED USE: GROUP 4 HERBICIDE

1.3 DISTRIBUTED BY:

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.

789 DONNYBROOK DRIVE • DORCHESTER, ONTARIO NOL 1G5

1.4 24 Hour Emergency Phone: (Chemtrec): 1-800-424-9300 (Toll Free) - Additional Emergency Phone 1-800-561-8273

Loveland Technical Service: 1-800-328-4678

U.S. Coast Guard National Response Center: 1-800-424-8802

2. HAZARDS IDENTIFICATION

2.1 Classification of the substance or mixture

Eye Damage/Irritation	Category 1	H318
Acute Toxicity – Oral	Category 4	H302
STOT – RE	Category 2	H373
Aquatic Toxicity – Acute	Category 2	H401
Aquatic Toxicity – Long term	Category 2	H411

2.2 Label elements









Signal word: DANGER

Hazard Statement: H318 – Causes serious eye damage.

H302 – Harmful if swallowed.

H373 – May cause damage to internal organs through prolonged or repeated exposure.

H401 - Toxic to aquatic life.

H411 – Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Precautionary

Statement: P260 – Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.

P264 – Wash thoroughly after handling.

(Prevention): P270 – Do not eat, drink or smoke when using this product.

P280 – Wear protective gloves / eye protection / face protection.

P102 - Keep out of reach of children.

P273 – Avoid release to the environment.

Precautionary

(Response):

Statement: P305+P351+P338: IF IN EYES: Rinse continuously with water for several minutes. Remove contact lenses if present and

easy to do - continue rinsing.

P301+P310+P331: IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTRE or doctor/physician. Do NOT induce vomiting.

P101 – If medical advice is needed, have the product container or label at hand.

P363 – Wash contaminated clothing before reuse.

P391 - Collect spillage.

Precautionary Statement:

(Storage): P401+P233+P234 – Store in a dry place. Keep container tightly closed. Keep only in original container.

P405 - Store locked up.

2.3 Other hazards

None known



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16 2,4-D AMINE 600

SUPERSEDES: 10/25/16

COMPOSITION, INFORMATION ON INGREDIENTS

3.1 Substances

3.2 Mixtures

Chemical Name: CAS No. Concentration [%]

Dimethylamine salt of 2,4-D

2008-39-1

564 g a.e. / L

Ingredients not specifically listed are non-hazardous or are to be considered proprietary or confidential business information

FIRST AID MEASURES

4.1 Description of First Aid Measures

Get medical attention if symptoms occur. General Advice:

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5

minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow.

Do not induce vomiting unless told to do so by the poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an

DATE OF ISSUE: 01/21/19

unconscious person.

Take of contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or If on skin or clothing: doctor for treatment advice.

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably If inhaled:

mouth-to-mouth if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

4.2 Most Important Symptoms and Effects, Acute and Delayed

Eyes: Causes serious eye damage. Symptoms:

Oral: Harmful if swallowed.

4.3 Immediate Medical Attention and Special Treatment

Treat symptomatically. Symptoms may be delayed. Treatment:

> FOR A MEDICAL EMERGENCY INVOLVING THIS PRODUCT CALL: 1-800-561-8273 Take container, label or product name with you when seeking medical attention.

If in eyes, specialized ophthalmologic attention may be necessary. If swallowed probable mucosal damage may NOTES TO PHYSICIAN: contraindicate gastric lavage. There is no specific antidote; treat symptomatically.



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16

2,4-D AMINE 600

SUPERSEDES: 10/25/16

5. FIRE FIGHTING MEASURES

5.1 EXTINGUISHING MEDIA:

Suitable Extinguishing Media: Use medium appropriate to surrounding fire. Dry chemical, carbon dioxide (CO₂), alcohol foam, foam,

water spray or fog.

5.2 SPECIAL HAZARDS ARISING FROM THE SUBSTANCE OR MIXTURE:

Specific Hazards During Firefighting: Ammonia, oxides of nitrogen, chlorine-containing compounds and other unknown materials may be

formed in a fire situation.

5.3 SPECIAL PROTECTIVE EQUIPMENT AND PRECAUTIONS FOR FIREFIGHTERS

Special Protective Equipment for Firefighters: Self-contained breathing apparatus and full protective gear should be worn in fighting large fires involving

chemicals. Use water spray to keep fire exposed containers cool. Keep people away. Isolate fire and

DATE OF ISSUE: 01/21/19

deny unnecessary entry.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

6.1 PERSONAL PRECAUTIONS, PROTECTIVE EQUIPMENT AND EMERGENCY PROCEDURES

Personal Precautions:

Avoid inhalation of vapours and spray mist and contact with skin and eyes. Do not inhale fumes. Ensure

adequate ventilation. Wear suitable protective clothing.

6.2 ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Environmental Precautions:

Do not apply directly to water, or to areas where surface water is present or to intertidal areas below the mean highwater mark. Do not contaminate water when disposing of equipment washwaters or rinsate.

6.3 METHODS AND MATERIALS FOR CONTAINMENT AND CLEAN-UP

Methods for Clean-Up:

Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers. After removal flush

contaminated area thoroughly with water.

Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to

Remove residual contamination.

Never return spills to original containers for re-use.

7. HANDLING AND STORAGE

7.1 PRECAUTIONS FOR SAFE HANDLING:

Advice on Safe Handling:

Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing. Remove PPE immediately after handling this product. Wash the outside of gloves before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing.

7.2 CONDITIONS FOR SAFE STORAGE:

Requirements for Storage Areas and Containers:

Do not store below 25 °F/-3.9 °C. If frozen, warm to 70 °F/21.1 °C and redissolve before using by rolling or shaking the container. Store in a safe manner. Store in original container only. Store in a cool, dry place. Keep container tightly closed when not in use. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

8.1 CONTROL PARAMETERS:

OCCUPATIONAL EXPOSURE LIMITS

U.S. Workplace Exposure Level (ACGIH) TLVs

Components	Type	Value
2,4-D Acid	TLV	10 mg/m ³
Dimethylamine	TLV	9.2 mg/m ³

U.S. Workplace Exposure Level (OSHA) PELs

Components	Type	Value
2,4-D Acid	TLV	10 mg/m ³
Dimethylamine	TLV	18 mg/m ³

Biological limit values

ACGIH Biological Exposure Indices

Components Value Specimen

No listings



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16

2,4-D AMINE 600

SUPERSEDES: 10/25/16

8.2 EXPOSURE CONTROLS:

Engineering Measures

Provide adequate general and local exhaust ventilation. Observe Occupational Exposure Limits and minimize the risk of inhalation of vapours and spray mists. Provide eyewash station and safety shower.

Individual Protection Measures:

Eye / Face Protection: Goggles or shielded safety glasses are recommended.

Skin Protection: Long-sleeved shirt and long pants. Chemical-resistant gloves, such as polyethylene or polyvinylchloride. Shoes plus

socks.

Respiratory Protection: In case of inadequate ventilation or risk of inhalation of mists or vapors, use suitable respiratory equipment such as

MSHA/NIOSH TC-84A with NIOSH equipped N, R, or P class filter media. Wear respiratory protection during operations where spraying or misting occurs. If respirators are used, a program should be in place to assure compliance with 29 CFR 1910.134, the OSHA Respiratory Protection standard. Wear air supplied respiratory

DATE OF ISSUE: 01/21/19

protection if exposure concentrations are unknown.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

9.1 APPEARANCE: Liquid

ODOR: Fishy, amine-like.
ODOR THRESHOLD: No data available.
COLOR: Amber to nearly black.

pH: 5.3

MELTING POINT / FREEZING POINT: No data available

BOILING POINT: No data available FLASH POINT: Does not flash. FLAMMABILILITY (solid, gas): No data available.

UPPER / LOWER FLAMMABILITY OR EXPLOSIVE LIMITS: No data available.

VAPOR PRESSURE: 0.00141 mmHg @ 20 °C.

SOLUBILITY:

Miscible.

PARTITION CO-EFFICIENT, n-OCTANOL / WATER: No data available.

AUTO-IGNITION TEMPERATURE: No data available. DECOMPOSITION TEMPERATURE: No data available. VISCOSITY: (kinematic): No data available

SPECIFIC GRAVITY (Water = 1): 1.21 g/ml BULK DENSITY: 1.21 kg/L

Note: These physical data are typical values based on material tested but may vary from sample to sample.

Typical values should not be construed as a guaranteed analysis of any specific lot or as specification items.

10. STABILITY AND REACTIVITY

10.1 REACTIVITY

Stable

10.2 CHEMICAL STABILITY

Stable under normal temperature conditions

10.3 POSSIBILITY OF HAZARDOUS REACTIONS

No data available. Will not polymerize.

10.4 CONDITIONS TO AVOID

Excessive heat and moisture.

10.5 INCOMPATIBILE MATERIALS

Strong acids.

10.6 HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS

Ammonia, oxides of nitrogen, chlorine-containing compounds and other unknown hazardous material may be formed in a fire situation. Oxides of carbon and/or other asphyxiants may be formed from incomplete combustion.



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16

2,4-D AMINE 600

SUPERSEDES: 10/25/16

11 TOXICOLOGICAL INFORMATION

11.3 LIKELY ROUTES OF EXPOSURE

Eye contact. Harmful if swallowed. LC₅₀ (rat): >5.28 mg/L (4 HR) LD₅₀ Oral (rat): 1,670 mg/kg LD₅₀ Dermal (rat): > 2,000 mg/kg

Acute Toxicity Estimates: No data available Skin Irritation (rabbit): not an irritant.

Eye Irritation (rabbit): Corrosive; causes irreversible eye damage. **Specific Target Organ Toxicity:** Skin, CNS, liver, kidneys.

Aspiration: No data available

Skin Sensitization (guinea pig): Not a sensitizer

Carcinogenicity: IARC Group 2B (limited evidence for carcinogenicity in humans).

Germ Cell Mutagenicity: No data available

Interactive Effects: None known

12 ECOLOGICAL INFORMATION

12.3 ECOTOXICITY

The product may be toxic to fish and aquatic invertebrates. However, this does not exclude the possibility that large or frequent spills can have a harmful or damaging effect on the environment. Information below is based on the technical ingredient 2,4-D acid. **Ecotoxicological Data**

DATE OF ISSUE: 01/21/19

Species	Test Results	
Rainbow trout	245 mg/L – 96-hour LC₅o	
Bluegill	524 mg/L – 96-hour LC₅₀	
Fathead minnow	344 mg/L – 96-hour LC ₅₀	
Pink shrimp	181 mg/L – 96-hour LC ₅₀	
Daphnia magna	184 mg/L – 96-hour LC ₅₀	
Tidewater silverside	469 mg/L −96-hour LC50	
Eastern oyster	136 mg/L – 48-hour EC ₅₀	
	Rainbow trout Bluegill Fathead minnow Pink shrimp Daphnia magna Tidewater silverside	$\begin{array}{lll} \text{Rainbow trout} & 245 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \text{Bluegill} & 524 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \text{Fathead minnow} & 344 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \text{Pink shrimp} & 181 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \text{Daphnia magna} & 184 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \text{Tidewater silverside} & 469 \text{ mg/L} - 96\text{-hour LC}_{50} \\ \end{array}$

Drift or runoff may adversely affect non-target plants.

Do not apply directly to water.

Do not contaminate water when disposing of equipment wash water.

Do not apply when weather conditions favor drift from target area.

12.2 PERSISTENCE AND DEGRADABILITY

Biodegradability: Biochemical oxygen demand is 0.72 for 5, 10 and 20 days. Chemical oxygen demand is 0.72. Under aerobic soil

conditions the half-life is 4 - 23 days. Under aerobic aquatic conditions, the half-life is 0.5 - 11 days.

12.3 BIOACCUMULATIVE POTENTIAL

Bioaccumulation: Bioconcentration potential is low (BCF < 100 or log Pow < 3).

12.4 MOBILITY IN SOIL

High (50 < Koc < 150). Soil organic carbon/water partition coefficient (Koc) is 72-136.

12.5 OTHER ADVERSE EFFECTS

Assessment: No data available.

13 DISPOSAL CONSIDERATIONS

13.1 WASTE TREATMENT METHODS

Do not reuse containers for any purpose. Refillable Container: For disposal, the container may be returned to the point of purchase (dealer/distributor). It must be refilled by the dealer/distributor with the same product. Container is recyclable, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local dealer/distributor for the location of the nearest collection site. Before taking container to the collection site: Triple or pressure-rinse the empty container, adding the rinsate to the spray tank. Make the empty container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Do not contaminate water, food, or feed by storage or disposal.



SDS NUMBER: 5931-19-LPI SDS REVISIONS: SECS. 1, 2 AND 16

2,4-D AMINE 600

SUPERSEDES: 10/25/16

14 TRANSPORT INFORMATION

14.3 LAND TRANSPORT

TDG Shipping Description: NOT REGULATED (Packages will bear USDOT markings and labels)

DOT Shipping Description: Less than 16 gallons: NOT REGULATED BY DOT

DOT Shipping Description: Greater than 16 gallons: RQ UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III (2,4-D), ERG GUIDE 171

U.S. Surface Freight Classification: COMPOUND, TREE OR WEED KILLING, NOI (NMFC 50320, SUB 2: CLASS: 60)

15 REGULATORY INFORMATION

15.1 SAFETY. HEALTH AND ENVIRONMENTAL REGULATIONS

NFPA & HMIS Hazard Ratings: NFPA

HMIS

Health Health Least Flammability 0 Slight 0 Flammability 1 Instability 2 Moderate 0 Reactivity PPE 3 High

4 Severe

SARA Hazard Notification/Reporting

SARA Title III Hazard Category: Immediate

Immediate Y Fire N Sudden Release of Pressure N Delayed N Reactive N

POISON

DATE OF ISSUE: 01/21/19

Reportable Quantity (RQ) under U.S. CERCLA: 2,4-D Acid (CAS: 94-75-7) 100 pounds

SARA, Title III, Section 313: 2,4-D Acid (CAS: 94-75-7) 58.9% acid equivalent

RCRA Waste Code: U240; D016 CA Proposition 65: Not applicable.

WHMIS [Canada]: Pest control products are not controlled under WHMIS. Classified D2B

Read the approved label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labeling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. Following is the hazard information required on the pest control product label.



SKIN AND EYE IRRITANT

OKINYAND ETE IKK

16 OTHER INFORMATION

SDS STATUS: Sections 1, 2 and 16 revised.

PREPARED BY: Product Stewardship and Regulatory Affairs

PEST CONTROL PRODUCTS ACT REG. NO.: 5931

REVIEWED BY: Safety, Health and Environment

Disclaimer and Limitation of Liability: This data sheet was developed from information on the constituent materials identified herein and does not relate to the use of such materials in combination with any other material or process. No warranty is expressed or implied with respect to the completeness or ongoing accuracy of the information contained in this data sheet, and LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. disclaims all liability for reliance on such information. This data sheet is not a guarantee of safety. Users are responsible for ensuring that they have all current information necessary to safely use the product described by this data sheet for their specific purpose.

BASE

GROUPE 4 HERBICIDE

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

CONTENU NET: 10 L - 1000 L

2,4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

CONTENU NET: 10 L - 1000 L

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (470 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élèment absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.

• Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE: L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI:

Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition prolongée de 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination. D'autres effets possibles sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant bien fermé à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

CONTENU NET: 10 L - 1000 L

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un écran facial ou lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU

MATÉRIEL): Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (470 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élèment absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuellel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. Sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

MODE D'EMPLOI

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population siherbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des strategies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquistion de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles des résistances, Communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, ruisseaux, étangs, marais, bourbiers, fondrières des Prairies, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un équipement manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm audessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

A. USAGES AGRICOLES

TRAITEMENT TERRESTRE : Appliquer 50 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

TRAITEMENT AÉRIEN (par avion ou hélicoptère) : Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. NOTA : Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT : CONTENANTS DE PLUS DE 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN : (pour céréales, récolte de graminées, pâturages, par cours établis, terres en chaume et terres non en culture) Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire.

Prendre les précautions nécessaires :

- Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.
- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.

- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donne un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entrainement du produit par le vent.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter l'entraînement du produit pulvérisé par le vent: N'appliquer le produit que si le risque d'entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'equipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- ZONES TAMPONS : Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un "nuage" de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brisevents et des jardins.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI:

Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR:

Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche.

Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ména-ger, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT:

Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ :

Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 230 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

DÉSHERBAGE SÉLECTIF DES PETITES CÉRÉALES:

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes aussi sensibles au 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE, et celui-ci ne lutte pas de façon satisfaisante contre toutes les espèces dans les cultures. La dose de 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE à utiliser dépend donc de leur sensibilité et de la tolérance des cultures.

BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses) :

On peut traiter depuis le stade 4 feuilles jusqu'au gonflement. Ne pas traiter après le gonflement. C'est au stade de 4 feuilles que la culture tolère le mieux le produit et que les mauvaises herbes y sont le plus sensibles. La dose recommandée est de 0, 6 à

0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

Ne pas effectuer plus une application par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'AUTOMNE :

Traiter au printemps, entre le plein tallage et le début du gonflement. NE PAS TRAITER

PENDANT ET APRÈS LE GONFLEMENT. NE PAS traiter en automne. La dose recommandée est de 0,6 à 0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare.

Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

Ne pas effectuer plus une application par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

MAÏS CULTIVÉ:

Faire un traitement généralisé avant que le mais est 15 cm de haut (feuille étendue) et/ou avant le stade de 6 feuilles. LE MAïS PEUT SUBIR DES DÉGÂTS SI ON FAIT UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ APRÈS CE STADE.

La dose recommandée pour un traitement generalize est 0,46 à 0,92 L/ha. Ne pas dépasser cette dose. Une fois que le maïs est 15 à 75 cm de haut (feuille étendue), il faut faire un traitement dirigé avec des pendentifs.

Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. NE PAS traiter moins de 2 semaines avant la floraison femelle et la floraison mâle. Utiliser 100 L d'eau ou plus par hectare. Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie pour traiter. Éviter de travailler le sol pendant les 2 semaines qui suivent le traitement. NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.

Ne pas effectuer plus une application par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET SEMENCIÈRES :

1. Stade du semis - implantation du peuplement :

Peut être utilisé sur les semis depuis le stade 3 feuilles jusqu'avant le gonflement. Bien les mouiller en utilisant 0,49 à 0,95 L de produit pour 100 à 200 L d'eau par hectare.

2. Graminées établies :

Peut être utilisé au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour lutter contre les dicotylédones annuelles et bisannuelles.

Graminées semencières : ne pas utiliser plus de 0,95 L de produit par hectare.

Graminées fourragères destinées au fanage ou au pâturage : bien les mouiller en utilisant 0,585 à 1,95 L de produit pour 100 à 300 L d'eau par hectare.

Contre les mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser 0,95 L de produit par hectare, après la première récolte.

Ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences sera moindre.

Ne pas effectuer plus une application par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SORGHO FOURRAGER, MILLET FOURRAGER:

Traiter après la levée des mauvaises herbes et de la culture, quand la culture est au stade 4 à 6 feuilles, avant la fermeture du couvert. Traiter par voie terrestre ou aérienne.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 500 mL/ha. Au stade du bourgeonnement, par temps sec, en cas de très forte infestation: 1,0 L/ha.

MAUVAISES HERBES PEU SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 1,0 L/ha.

Ne pas effectuer plus une application par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses) :

Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 4 L du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE pour 100 à 300 L d'eau par hectare. (Contre les mauvaises herbes vivaces, employer la dose maximale; un deuxième traitement, en taches, sera peut-être nécessaire.) Traiter le pâturage seulement après pacage ou fauche et une fois que les mauvaises herbes ont recommencé à pousser.

Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaires maculées, la cigüe maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires.

Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

Ne pas effectuer plus de deux applications par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

ASPERGES (Est du Canada seulement) :

Traiter au début de la saison, juste après une coupe ou un discage. La dose recommandée est de 1,7 à 2,25 L/ha. Si le brouillard de pulvérisation dérive directement sur les pointes sortant de

terre, celles-ci peuvent se déformer (c.-à-d. se tordre). Les tiges sortant de terre par la suite seront normales. 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE peut aussi être appliqué 3 semaines après un discage post-cultural, et ce, en pulverization dirigée pour éviter de mouiller les asperges. Appliquer 1,7 à 2,25 L/ha dans 50 à 200 L d'eau par voie terrestre.

CANNEBERGE: Appliquer sur les mauvaises herbes quand elles sont en pleine croissance (en juin ou en juillet), au moyen d'un humecteur, à raison d'une mesure d'amine de 2,4-D 600 HERBICIDE pour 2,6 mesures d'eau (solution à 27.5%). En cas de contact avec la culture, celleci subira des dégâts. Faire une application par an, pas moins de 50 jours avant la récolte. Mauvaises Herbes Détruites: Toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que la spirée tomenteuse, le millepertuis perforé, les aulnes et l'aster remarquable.

FRAISIERS (Est du Canada seulement) :

Traiter 2 à 4 semaines APRÈS LA PLANTATION, mais avant que les stolons ne prennent racine en juin. Appliquer 0,95 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre.

Pour diminuer la dérive, il est recommandé d'utiliser une buse à faible pression et un gros jet. Traitement de rénovation : Appliquer 1.7 L/ha dans 100 à 200 L d'eau après la récolte mais avant la tonte. Après le traitement, attendre quelques jours avant de tondre. NE PAS traiter entre la miaoût et la dormance d'automne à cause des effets possibles sur la formation des boutons à fleurs. La variété Veestar est plus sensible que la variété Redcoat. Un tel traitement peut provoquer une déformation temporaire des feuilles.

Ne pas effectuer plus une application par année.

FRAMBOISIERS (Est du Canada seulement) :

Traiter n'importe quand, SAUF PENDANT LA FLORAISON. Éviter de mouiller les nouvelles pousses. Appliquer 0,92 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre. Pour les traitements localisés, on peut se servir d'une dose plus élevée.

NE PAS faire plus de deux traitements généralisés par année. Cela ne comprend pas les traitements localizes. Ne pas effectuer plus de deux applications par année.

ARBRES FRUITIERS PORTEURS: Pommier, pêcher, poirier, prunier, abricotier, cerisier doux et cerisier acide.

Stade de Traitement : Appliquer soit au début du printemps, après la levée des mauvaises herbes, mais moins de 80 jours avant la récolte, soit après la récolte, quand les dicotylédones sont en pleine croissance.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises Herbes Détruites : Plantains, pissenlit, patience crépue, moutardes, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, ansérine de Russie, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, tabouret des champs, lampourde glouteron, laitue scariole, crépis des toits (soit en automne, au stade de la rosette, soit au printemps, au stade 1 ou 2 feuillles), soude roulante, laiterons (au stade jeune) et chardon des champs (au stade jeune).

Dose D'emploi: 1.67 L/ha

Délai D'emploi : Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes moins de 80 jours avant la récolte des fruits.

Précaution : Ne pas appliquer quand il y a des fruits utilisables sur le sol du verger. Délai de sécurité : Pendant l'application, ne pas laisser les personnes (sauf les opérateurs) ni les animaux de compagnie entrer dans la zone à traiter. Ne pas entrer dans la zone traitée tant que les

gouttelettes n'auront pas complètement séché.

ARBRES DE NOËL (sapin baumier et sapin Fraser):

0.83L/ha du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE + 1L/ha de pulvérization de l'herbicide GLYFOS, mélangés en cuve dans 100 L d'eau, avec jet dirigé et protégé en dessous des branches, dan les arbres doivent mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur.

L'herbicide ne devrait jamais entrer en contact avec leurs branches. Période d'application une par année en juin.

Au moment d'épandre un mélange en cuve, veuillez consulter les étiquettes des produits d'association et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits.

MÉLANGE EN CUVE : Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

B. USAGES NON AGRICOLES

(p. ex., les bordures de route, les longs des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, dans les zones aéroportuaires, sur les terrains incultes et dans les parcs industriels.)

NE PAS effectuer plus de deux traitements par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

TRAITEMENT TERRESTRE : Appliquer 50 à 300 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

TRAITEMENT AÉRIEN (TERRES EN CHAUME ET TERRES NON EN CULTURE SEULEMENT) (par avion ou hélicoptère) : Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Employer une pression de 235 kPa moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que les gouttelettes ne pénètrent pas dans le tourbillon à l'extrémité des ailes (Voir les précautions du traitement áerien).

TERRES EN CHAUME, BORDS DE ROUTE, TERRES NON EN CULTURE :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SUR LES BORDS DE ROUTES : Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 2,75 L de produit pour 100 L d'eau ou plus par hectare. (Contre les mauvaises herbes vivaces et les plantes ligneuses sensibles, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-êtrenécessaire.) En déchaumant et en traitant après la repousse, on obtiendra peut-être de meilleurs résultats. NE PAS traiter les surfaces pastorales nouvellement

ensemencées avant qu'elles soient établies. Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaires, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes.

En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

TRAITEMENT TERRESTRE DES PLANTES LIGNEUSES (non pâturées) :

Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit 1000 à 3000 L d'eau. Employer la dose minimale contre les espèces plus sensibles, comme les aronies, la symphorine de l'Ouest et les saules. Selon la densité des broussailles, il faudra peut-être 1000 à 3000 L de bouillie par hectare. Traiter les roussailles de 3 m de haut ou moins une fois que leur feuillage est bien développé. Un traitement peu après l'ouverture complète des feuilles donne habituellement de meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes des plantes. Si les broussailles ou les arbres ont plus de 3 m de haut, les couper près du sol et traiter les nouvelles pousses lorsque celles-ci ont plus de 0,6 m de haut. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel.

TRAIT<u>EMENT AÉRIEN DES PLANTES LIGNEUSES</u> :

Contre les espèces sensibles, préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit 55 à 165 L d'eau. Pulvériser sur le feuillage à la dose de 55 à 165 L de bouillie par hectare. Employer la dose minimale contre les espèces très sensibles, comme les aronies, la symphorine de l'Ouest et les saules. Traiter une fois que le feuillage est bien développé. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel. Par voie aérienne, être particulièrement prudent, car le risque de dérive est plus grand. NE PAS traiter quand lavitesse du vent est supérieure à 8 km/hr. Être prudent près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.

NE PAS contaminer les eaux.

PELOUSES, PARCS, TERRAINS DE GOLF :

Ce produit est conçu pour le traitement localisé des mauvaises herbes sur les pelouses. Ce produit peut endommager les plantes ornementales et les légumes. NE PAS appliquer par voie aérienne. Ne traiter que par voie terrestre. Traiter lorsque les plantes sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre) et avant le gonflement des graminées. Appliquer 2,7 L du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE pour 100 à 200 L d'eau par hectare. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

NE PAS EMPLOYER SUR LES AGROSTIDES NI SUR LES PELOUSES NOUVELLEMENT ENSEMENCÉES.

Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant une pluie ni par temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.

FRÉQUENCE MAXIMALE DES APPLICATIONS SUR LE GAZON : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

NE PAS effectuer plus de deux traitements par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT:

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé. N'entrer dans le secteur traité dans un délai de 12 heures après application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Ne dépassez pas les taux d'application donnés pour chaque culture spécifique dans la section du MODE D'EMPLOI.

Mauvaises herbes SENSIBLES et faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 0,6 à 0,95 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale. Bardanettes épineuses, bardanes (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, vergerette rude, caméline faux lin, fausse herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, kochia à balais, chénopode blanc (y compris les types triazino-résistants), moutardes

(sauf la moutarde des chiens et la moutarde tanaise), laitue scariole, herbe à poux (petite et grande, y compris les types

triazino-résistants), amarante à racine rouge (y compris les types triazino-résistants), ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, orties dioïques, tabouret des champs, mélilots, euphorbe à feuilles de serpolet, radis sauvage, hélianthe des prairies.

Mauvaises herbes MOINS SENSIBLES et moins faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale. Mauvaises herbes sensibles figurant cidessus ainsi que laiteron potager, laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier commun, patience crépue (avant le stade de 4 feuilles), pissenlit (dans les pelouses), moutarde des chiens, moutarde tanaise, chénopode glauque, séneçons, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervières, prunelle vulgaire, liseron des haies, renouées (avant le stade de 4 feuilles), euphorbe ésule, renouée persicaire, lépidies, matricaire odorante, amarante fausse-blite, pourpier potager, centaurée de Russie, petite oseille, renouées, amarante blanche, abutilon, renouée liseron, colza canola spontané, barbarée vulgaire (avant le stade de 4 feuilles).

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardanes, renoncules âcres, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit des champs, herbe à gomme, liseron des haies, crenson dravier, euphorbe ésule, céraiste vulgaire, laiteron des champs, centaurée de Russie, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, hélianthe spontané, renouée liseron, barbarée vulgaire. Seule une dose supérieure à 1,5 L/ha supprimera les parties aériennes de l'ortie royale et des prèles.

BLEUETS EN CORYMBES

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL: (BLEUETS EN CORYMBES). Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux dècrits cidessous a été rédigé par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités. Loveland Products Canada Inc. ne formule aucune allegation ni ne donne aucune garantie en ce qui concerne la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les cultures indiquées ci-dessous. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité en ce qui concerne la performance et la tolérance de la culture et acceptent de tenir Loveland Products Canada Inc. à couvert de toute réclamation basée sur l'efficacité et/ou la phytotoxicité relatives à la ou les utilisations décrites ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Bleuets en Corymbe Application terrestre seulement (NE PAS APPLIQUER

PARVOIE AÉRIENNE). Employer pour une pulvérisation dirigée entre les rangées de bleuets seulement.

Ne pas trop pulvériser. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Taux d'application: 1.7 L/ha.

Pulvérisation dirigée entre les rangs de cultures dans 60 à 240 L/ha d'eau au début du printemps après que les mauvaises herbes soient levées et en croissance active. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS AQUATIQUES ET TERRESTRES SENSIBLES :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : équipement manuel à compression mécanique ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures strategies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

				3				
Méthode d'application	Culture			Zones tampons (en mètres) nécessaire protection des : Habitats d'eau Habitats d'ouce d'une estuariens ou				aires à la
				profondeur de :		marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
				Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
	Terrains de golf, gazon en plaques			5	0	1	0	1
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage, asperges, fraises, framboises, bleuets en corymbes)				0	1	0	1
	Prairies, jachères, chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillement)				0	1	0	2
	Foresterie (préparation de site)			1	0	1	0	NR
Voie aérienne	Cultures de grandeproduction (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage, luzerne)		Voilure fixe	1	0	1	0	45
			Voilure tournant e		0	1	0	40
	Prairies, jachères et chaume de cultures, âturages, grands pâturages libres		Voilure fixe	1	0	1	0	60
			Voilure tournant e	\1	0	1	0	50
	(y compris	2.24 kg e.a. /ha	Voilure fixe		0	1	0	150**
			Voilure tournant e	5	0	1	0	80**
	et l'utilisation à 4.48 des fins de débroussail le ment		Voilure fixe	2	0	2	0	225**
		Voilure tournant e	15	0	1	0	100*	

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs.

Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

NR - Non requise.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. L'inhalation prolongée de 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination. D'autres effets possibles sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son

emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



N° FDS : 5931-19-LPI Révisions à la FDS : SECTIONS 1, 2 ET 16 Date de publication : 01/21/2019 Remplace : 10/25/2016

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

2.4-D AMINE 600

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR

1.1 Identification du produit :

Nom commercial: 2,4-D AMINE 600

1.2 Usages recommandés : Herbicide du Groupe 4

1.3 Distribué par :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.

789 DONNYBROOK DRIVE - Dorchester, Ontario N0L 1G5

1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec): 1-800-424-9300 (Sans frais) **Autre numéro d'urgence**: 1-800-561-8273

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678

Centre national d'intervention d'urgence de la Garde côtière américaine : 1-800-424-8802

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation/Dommages oculaires
Catégorie 1
H318
Toxicité aiguë – Orale
STOT – RE (Toxicité spécifique pour certains organes cibles)
Catégorie 2
H373
Toxicité aquatique - Aiguë
Catégorie 4
H401
Toxicité aquatique – À long terme
Catégorie 4
H411

2.2 Éléments d'étiquetage









Termes d'avertissement : DANGER

Codes de danger : H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes internes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H401 – Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : (Prévention)

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gazs/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 – Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P280 – Porter des gants et des vêtements de protection/et un équipement de protection des yeux/du visage.

P102 – Garder hors de la portée des enfants. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence :

(Intervention)

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées

facilement. Continuer à rincer.

P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin. NE PAS faire vomir.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence P401+P233+P234 – Stocker dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver

uniquement dans le contenant d'origine.

P405 - Garder sous clé.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.



N° FDS : 5931-19-LPI Révisions à la FDS : SECTIONS 1, 2 ET 16 Date de publication : 01/21/2019 Remplace : 10/25/2016

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques N° de CAS Concentration

Sel de diméthylamine du 2,4-D 2008-39-1

[%] 564 g é.a./L

2.4-D AMINE 600

* Les ingrédients qui ne sont pas répertoriés de façon précise sont sans danger, de propriété exclusive ou de nature confidentielle.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la

personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre

antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à

administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne

jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau/vêtements :

Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance,

puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou

un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes: Yeux: Cause des dommages oculaires graves.

Voie orale : Nocif si ingéré.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN: Si le produit touche les yeux, des soins ophtalmologiques spécialisés peuvent être nécessaires. Si le produit est ingéré, des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre-indication au lavage gastrique. Il n'y a pas d'antidote spécifique ; traiter selon les symptômes de la personne affectée.



N° FDS: 5931-19-LPI Révisions à la FDS: SECTIONS 1, 2 ET 16 Remplace: 10/25/2016 Date de publication : 01/21/2019

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec,

2.4-D AMINE 600

dioxyde de carbone, mousse d'alcool, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu :

De l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés contenant du chlore et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés durant un incendie.

Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers :

Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile.

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection in dividuelle et mesures d'urgence

Précautions personnelles :

Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Assurer

une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié.

Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas appliquer directement sur l'eau, les endroits recouverts d'eau de surface ou les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Déversements majeurs : Stopper le déversement si c'est possible de le faire sans risque. Endiguer le matériel déversé si possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, bien rincer la zone touchée avec de l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, laine). Bien

nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation.

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sécuritaire :

Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que cela est possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

Conditions pour un entreposage sécuritaire

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants :

Ne pas conserver à des températures inférieures à -3,9 °C (25 °F). Si le produit gèle, le réchauffer à 21,1 °C (70 °F) et le reconstituer en faisant tourner ou en agitant le contenant. Conserver de façon sécuritaire. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau et les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE 8.

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'ACGIH U.S.

Ingrédients	Туре	Valeur
Acide 2,4-D	VLEP	10 mg/m ³
Diméthylamine	VLEP	9,2 mg/m ³

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLE) de OSHA U.S.

Ingrédients	Туре	Valeur
Acide 2,4-D	VLEP	10 mg/m ³
Diméthylamine	VLEP	18 mg/m ³

Valeurs limites d'exposition biologique

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Ingrédients Valeur Échantillon

Aucun ingrédient listé



N° FDS: 5931-19-LPI Révisions à la FDS: SECTIONS 1, 2 ET 16 Date de publication : 01/21/2019 Remplace: 10/25/2016

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie :

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Assurer l'accès à une douche oculaire et une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection ou de lunettes pourvues d'écrans latéraux de protection est recommandé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques comme les gants à base de polyéthylène ou de polychlorure de vinyle, ainsi que des souliers et des

2.4-D AMINE 600

chaussettes.

Protection respiratoire:

Protection de la peau :

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation des vapeurs ou du brouillard, porter un appareil respiratoire approprié comme un appareil MSHA/NIOSH TC-84A muni d'un filtre NIOSH de classe N, R ou P. Porter une protection respiratoire durant les opérations de pulvérisation ou de brumisation. Si des appareils de protection respiratoire sont utilisés, un programme devrait être mis en place pour assurer leur conformité aux règlements OSHA pour l'usage d'un appareil respiratoire (29 CFR 1910. 134). Porter un appareil de

protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Liquide.

ODEUR: Odeur de poisson, d'amine. SEUIL OLFACTIF: Aucune donnée disponible. COULEUR: Ambre à presque noir.

pH: 5.3

POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION : Aucune donnée disponible.

POINT D'ÉBULLITION: Aucune donnée disponible. POINT D'ÉCLAIR Aucun point d'éclair. INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.

LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION : Aucune donnée disponible.

TENSION DE VAPEUR : 0,00141 mm Hg @ 20 °C.

SOLUBILITÉ Miscible.

COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU : Aucune donnée disponible.

POINT D'AUTO-INFLAMMATION : Aucune donnée disponible. TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Aucune donnée disponible. VISCOSITÉ : Aucune donnée disponible.

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,21 g/mL

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE: 1,21 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions de température normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible. Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et humidité excessives.

10.5 Substances incompatibles

Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

De l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés contenant du chlore et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés durant un incendie. Des oxydes de carbone et/ou d'autres asphyxiants peuvent être formés en cas de combustion incomplète.



PRODUCTS FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.4-D AMINE 600

N° FDS: 5931-19-LPI Révisions à la FDS: SECTIONS 1, 2 ET 16 Date de publication : 01/21/2019 Remplace: 10/25/2016

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux. Nocif si ingéré.

 CL_{50} (rat): > 5,28 mg/L (4 h).

Toxicité orale aiguë DL50 (rat): 1670 mg/kg Toxicité cutanée aiguë DL50 (rat) : > 2000 mg/kg

Estimations de toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.

Irritation cutanée (lapin) : N'est pas un irritant.

Irritation des yeux (lapin): Corrosif; cause des dommages irréversibles aux yeux. Toxicité spécifique à un organe cible : Peau, système nerveux central, foie, reins.

Aspiration: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée (cobaye): N'est pas un sensibilisant.

Potentiel carcinogène: Classé dans le Groupe 2B par le CIRC (indications limitées quant à sa cancérogénicité pour les humains)

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Effets interactifs: Aucun connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ce produit peut être toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Toutefois, il n'est pas exclu que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement. Les renseignements ci-dessous sont fondés sur l'acide 2,4-D comme ingrédient technique.

Données écologiques

Produits	Espèces	Résultats des tests
Acide 2,4-D	Truite arc-en-ciel	245 mg/L - CL ₅₀ 96 h
	Crapet arlequin	524 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Méné à grosse tête	$344 \text{ mg/L} - \text{CL}_{50} 96 \text{ h}$
	Crevette rose	181 mg/L $-$ CL ₅₀ 96 h
	Daphnia magna	184 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Athérinidés (capucette)	469 mg/L – CL ₅₀ 96 h
	Huître américaine	136 mg/L – CE ₅₀ 48 h

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: La demande d'oxygène biochimique est de 0,72 pour 5, 10 et 20 jours. La demande d'oxygène chimique est de 0,72. Sous des conditions de sol aérobiques, la demi-vie est de 4 à 23 jours. Sous des conditions aquatiques aérobiques, la demi-vie est de 0,5 à 11 jours.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC < 100 ou log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel élevé (50 < Koc < 150). Coefficient de partage avec le carbone organique (Koc)/eau est de 72 à 136.

12.5 Autres effets indésirables

Évaluation : Aucune donnée disponible.

13. ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

NE PAS réutiliser les contenants à d'autres fins. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'emporter les contenants au site de collecte, faire un triple rinçage des contenants vides, ou les rincer avec de l'eau sous pression, en ajoutant les rinçures à la cuve du pulvérisateur. Rendre les contenants rincés impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, disposer des contenants conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour consommation humaine et les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.



Date de publication : 01/21/2019 Remplace: 10/25/2016

2.4-D AMINE 600

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

14.3 Transport terrestre

Description TMD: NON RÉGLEMENTÉ (les emballages porteront les marques et les étiquettes de USDOT)

Description DOT: Moins de 16 gallons: NON RÉGLEMENTÉ par DOT

Description DOT: Plus de 16 gallons: RQ UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., 9, III (2,4-D),

GUIDE ERG 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U.: COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI (NMFC 50320;

SUB 2: CLASSE: 60).

15. RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA

Santé Inflammabilité

Instabilité

Moindre Légère

Modérée Élevée 3 Grave

Santé Inflammabilité 0 0 Réactivité

ÉΡΙ

HMIS

Classement des dangers/Signalement SARA Catégorie de danger SARA III : **Immédiat**

Différé

0

Feu Réactif Ν Ν

Relâchement soudain de la pression Ν

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA: Acide 2,4-D (CAS: 94-75-7) 100 lb. SARA, Titre III, section 313: Acide 2,4-D (CAS: 94-75-7) 58,9 % d'équivalent acide.

Inscription au registre RCRA: U240; D016. Proposition 65 de la Californie : Sans objet.

SIMDUT [Canada]: Les produits antiparasitaires sont exemptés des lois concernant le SIMDUT. Classés dans la catégorie D2B.

Lire l'étiquette homologuée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est sujet à diverses exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences peuvent varier selon les critères de classification et les renseignements sur les dangers potentiels requis pour produire des fiches de données de sécurité uniformes et conformes au SGH. Ci-après, l'élément visuel sur les dangers potentiels devant être affiché sur l'étiquette de ce produit antiparasitaire.

AVERTISSEMENT

POISON IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision des sections 1, 2 et 16.

PRÉPARÉ PAR : Service de l'intendance et des affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

N° D'HOMOLOGATION en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 5931

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.